



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 17 décembre 2018 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi que deux (2) citoyens.

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

2. Adoption du procès-verbal

18-12-275

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2018 tel que rédigé en acceptant la correction de la résolution 18-12-252 et la correction de la résolution 18-12-266, telles que :

**Résolution 18-12-252 : Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et résolu que le Marché de Noël de Saint-Alexandre installe une affiche au coin de la rue Saint-Denis et montée de la Station et que la municipalité publie leur annonce sur le panneau électronique.*

**Résolution 18-12-266 : ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;*

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise madame Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

3. Correspondance

Dépôt de liste de correspondance du mois de décembre 2018.

4. Présentation des comptes

18-12-276

Adoption des comptes et engagements de crédits

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu d'engager les crédits nécessaires et de payer le buffet chaud et froid du Marché Gendreau

inc. au montant de 919,80 \$, d'autoriser les dépenses et d'accepter le paiement des comptes effectués au cours du mois, le tout représentant les déboursés suivants :

Chèques fournisseurs	79882 à 79922	pour	22 588,04 \$
Prélèvements automatiques	3210 à 3224	pour	48 937,76 \$

18-12-277 **Aide financière pour l'installation septique - Dossier no. 2018-46**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Stéphane Vézina et unanimement résolu d'accorder l'aide financière pour l'installation septique, dossier no. 2018-46 au montant de 11 687,21 \$ payé par le Règlement d'emprunt no. 16-308.

18-12-278 **Soumission de Philippe Meunier, urbaniste - Soutien technique pour l'année 2019**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter l'offre de services de monsieur Philippe Meunier, urbaniste pour le service de soutien technique en matière d'urbanisme du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 au coût de 804,83 \$ taxes incluses et dans le cadre d'une demande d'avis écrit, des frais de 60 \$ de l'heure par dossier seront facturés en sus.

5. Affaires nouvelles

ADMINISTRATION

18-12-279 **Adoption de la masse salariale 2019**

Il est proposé par monsieur Stéphane Vézina, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'accepter la liste des salaires ainsi que la masse salariale pour l'année 2019 incluant les charges sociales, telles que recommandées, pour un montant total des salaires bruts de 631 006 \$.

Avis & dépôt **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no. 19-340 décrétant l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'année 2019**

Madame Catherine Cardinal, conseillère, par la présente :

DONNE avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no. 19-340 décrétant l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'année 2019;

DÉPOSE le projet de Règlement no. 19-340 intitulé " Règlement no. 19-340 décrétant l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'année 2019 ".

Avis & dépôt **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no. 19-341 modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit**

Monsieur Yves Barrette, conseiller, par la présente :

DONNE avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no. 19-341 modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit;

DÉPOSE le projet de Règlement no. 19-341 intitulé " Règlement no. 19-341 modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit "

LOISIRS ET CULTURE

18-12-280 **Modification du Programme d'aide financière aux activités de loisirs**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu d'adopter la modification au programme d'aide financière aux familles pour les activités sportives et culturelles afin d'augmenter le pourcentage de remboursement à 25 %, effectif à compter de janvier 2019.

6. Période de questions

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

18-12-281 **7. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière